

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	11
VOTANTS	11

CONVOCACTION

Datee	du 16/09/22
Affichée	le 16/09/22

OBJET

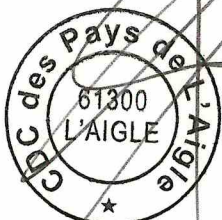
Assistance à maîtrise d'ouvrage  
pour la sortie du contrat de  
délégation de service public  
d'assainissement,  
l'accompagnement dans le choix  
du futur mode de gestion et sa  
mise en œuvre

Acte reçu en Préfecture le 28/09/22

Publié en ligne le 28/09/22

Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau Communautaire  
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 16 septembre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe VAN-HOORNE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
François CARBONELL  
Jean-Luc BEAUFILS  
Virginie VIOLET  
Véronique HELLEUX

Monsieur BRIZARD, Vice-Président en charge de l'environnement, expose aux membres du Bureau qu'il existe actuellement 3 modes de gestion différents pour gérer la compétence assainissement. Il précise que :

- La délégation de service public d'assainissement dont Aqualter est le délégataire se termine le 30 juin 2024.
- Le contrat d'exploitation en vigueur avec la SAUR (14 STEP) se terminera également le 30 juin 2024.
- Une Station d'épuration est actuellement exploitée en régie (Crulai)

L'objectif est, à compter du 01 juillet 2024, de faire évoluer la gestion de la compétence assainissement vers un mode de gestion unique et homogène sur l'ensemble du territoire.

A ce titre, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sortie du contrat de délégation de service public d'assainissement, l'accompagnement dans le choix du futur mode de gestion et sa mise en œuvre a été lancé.

La mission comprend une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- tranche optionnelle 1 : assistance pour la reprise du service en régie
- tranche optionnelle 2 : assistance pour la mise en place d'une concession de service public

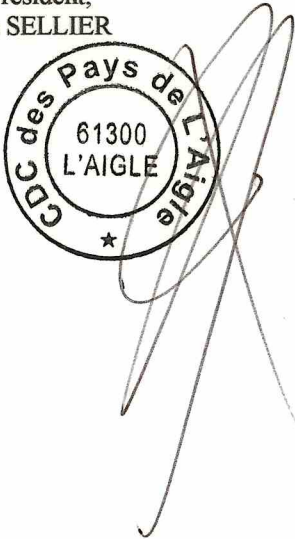
Le choix de la tranche optionnelle se fera au vu des conclusions de la tranche ferme.

Caractéristiques du marché

Acte reçu en Préfecture le 28/09/22  
 Publié en ligne le 28/09/22  
 Certifié exécutoire

Type de marché :	Marché d'études
Type de procédure :	MAPA OUVERT (marché à procédure adaptée)
Référence :	2022ENV0000008
Montant estimatif au BP 2022 :	32 000 € HT (fonctionnement)
Durée du marché :	Un mode de gestion doit être déterminé au printemps 2024.

Le Président,  
 Jean SELLIER



Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

**1. Critère valeur technique**  
 pondéré à 60 sur 100 points.

- 1.1 Les référence représentatives 5 pts
- 1.2 Méthodologie envisagée pour satisfaire aux exigences du programme 30 pts
- 1.3 Adéquation du planning prévisionnel avec les exigences opérationnelles 10 pts
- 1.4 Les moyens humains et matériels 15 pts

**2. Critère Prix des prestations**  
 pondéré à 40 sur 100 points.

La consultation s'est tenue du 21 juin 2022 au 22 août 2022 à 12 h 00.

Il est précisé que la présentation des offres inclut les deux options en sus de la tranche ferme. Toutefois, après réalisation de la tranche ferme, la collectivité ne retiendra qu'une seule option.

Accusé de réception en préfecture  
 061-200068468-20220922-2022-09-22-164-DE  
 Date de télétransmission : 27/09/2022  
 Date de réception préfecture : 27/09/2022

Conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation et au rapport d'analyses fourni,

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 13 septembre 2022

Acte reçu en Préfecture le 28/09/22  
Publié en ligne le 28/09/22  
Certifié exécutoire

**Le Bureau, après en avoir délibéré :**

- **RETIENT** l'offre présentée par la Société CAD'EN, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sortie du contrat de délégation de services publics d'assainissement, l'accompagnement dans le choix du futur mode de gestion et sa mise en œuvre
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché
- **SOLLICITE** les éventuelles subventions auquel ce dossier pourrait être éligible,

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Président,  
Jean SELLIER

